

## COMMUNIQUÉ DES DÉCISIONS

Séance plénière de la Commission nationale du débat public  
2 octobre 2019

### NOUVELLES SOLLICITATIONS

---

#### I. SAISINES - ARTICLES L121-8-I, L121-8-II et L.121-1-II

- **Projet de plan stratégique national pour la Politique Agricole Commune (PSN PAC)** : suite à la saisine du Ministre en charge de l'agriculture reçue le 17 septembre 2019, la CNDP décide de l'organisation d'un débat public et désigne Mme Ilaria CASILLO, vice-présidente de la CNDP, en tant que présidente de la Commission particulière.

[Consulter la décision](#)

#### II. DEMANDES DE DÉSIGNATION DE GARANT - ARTICLE L121-17

- **Projet ECOCOMBUST centrale de production électrique de CORDEMAIS (44)** : La Commission nationale décide de ne pas donner suite à la saisine, considérant que les modalités de concertation préalable décidées par le maître d'ouvrage ne permettraient pas au garant de mener à bien sa mission.

[Consulter la décision](#)

- **Projet de raccordement électrique haute tension de CIGEO (55)** : M Jean Michel STIEVENARD est désigné garant de la concertation préalable.

[Consulter la décision](#)

- **Projet Plein Sud - ROISSY EN BRIE (77)** : M Patrick NORYNBERG est désigné garant de la concertation préalable.

[Consulter la décision](#)

- **Projet de climatisation par l'eau de mer du centre hospitalier universitaire Sud Réunion** : Mme Dominique DE LAUZIERES est désignée garante de la concertation préalable.

[Consulter la décision](#)

I. DEBATS PUBLICS

- **Eolien en mer au large de la Normandie** : la Commission nationale considère le dossier du maître d'ouvrage suffisamment complet pour engager le débat public sur le projet d'éolien en mer au large de la Normandie. Elle décide de porter à six mois la durée du débat public. Elle en arrête les modalités, ainsi que le calendrier, qu'elle fixe du 15 novembre 2019 au 15 mai 2020.  
[Consulter la décision](#)

II. CONCERTATIONS PRÉALABLES

- **Projet de construction d'un nouveau Terminal passagers (Terminal 4) au sein de l'aéroport PARIS-CHARLES-DE-GAULLE (Groupe ADP)** : la Commission nationale prend acte de la décision du maître d'ouvrage de poursuivre le projet de construction d'un nouveau terminal passagers (Terminal 4) au sein de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle, ainsi que des précisions apportées par l'Etat aux questions soulevées par les garants, suite à la publication du bilan de la concertation du projet.  
[Consulter la décision](#)
- **Projet RENEVA, outil multifilière pour le traitement et la valorisation des déchets de la Réunion** : la Commission nationale considère le dossier du maître d'ouvrage suffisamment complet pour engager la concertation sur ce projet.  
[Consulter la décision](#)



Chantal JOUANNO